

DOSSIER D'INSCRIPTION DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2023



FICHE D'IDENTIFICATION

COORDONNÉES DU JEUNE :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone : Adresse email :

REPRÉSENTANT LÉGAL 1 :

Nom Prénom :

 :

 :

REPRÉSENTANT LÉGAL 2 :

Nom Prénom :

 :

 :

Pièces à joindre :

- Autorisation parentale
- Autorisation de droit à l'image
- Charte d'engagement
- Disponibilités et choix activités
- Fiche sanitaire de liaison
- Attestation d'assurance responsabilité civile vie privée
- Copie de l'attestation de droits à l'assurance maladie
- Copie pièce d'identité recto/verso
- RIB au nom du jeune impérativement

Motivations :

En quelques lignes, expliquez vos motivations à participer au dispositif « Argent de Poche » :

.....
.....
.....
.....
.....

Vos données sont collectées dans le cadre de votre inscription au dispositif « Argent de poche ». Elles sont strictement conservées par le service Communication.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service communication par mail : communication@aigondigne.fr

Madame, Monsieur,

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance du contrat auquel mon enfant s'engage ainsi que des points suivants :

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de Poche ». En aucun cas, l'indemnisation versée pour la participation à l'activité « Argent de Poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité, couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement des missions. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Nom Prénom :

Domicilié :

À participer à l'opération « Argent de poche ».

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné·e, Mme, M.

Responsable légal de

Adresse :

.....

Donne mon accord* à la commune d'Aigondigné pour réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise la commune d'Aigondigné à fixer, reproduire et communiquer au public ces photographies, vidéos ou captations numériques.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement sous toute forme et tous supports sans limitation de durée, intégralement ou par extrait, et notamment : publications municipales, presse, site internet, réseaux sociaux.

La commune d'Aigondigné, bénéficiaire de cette autorisation, s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne et de l'entreprise qu'elle représente, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Cette disposition est portée à ma connaissance dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

*Ma décision peut être modifiable par écrit auprès du service communication : communication@aigondigne.fr

Ce contrat est un engagement de votre part, mais également de la part de l'encadrant du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

PONCTUALITÉ :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer,
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris le temps de pause,
- Je préviens la mairie en cas d'absence.

PÉRIODICITÉ DE L'ACTIVITÉ :

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de travail de 3h00 comprenant un temps de pause de 30 minutes.

RÉALISATION DES CHANTIERS :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- Je devrai me présenter sans aucun objet de valeur (bijoux, téléphone, etc).
- Etant indemnisé·e pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables n'est pas autorisé durant les chantiers (sauf exception en cas d'urgence). En conséquence, les téléphones portables devront à minima être sur silencieux.
- La consommation d'alcool et de stupéfiants est interdite.
- Je devrai me conformer au règlement intérieur de la commune.

QUALITÉ DES TÂCHES EFFECTUÉES ET COMPORTEMENT PENDANT LES CHANTIERS :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés,
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants,
- Je reste poli·e avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille, mais également envers les autres participants au chantier,
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens,
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier,
- Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

SANCTIONS APPLIQUÉES ENTRAÎNÉES PAR LE NON-RESPECT D'UN DES POINTS ÉNONCÉS CI-DESSUS :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche »,
- Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

INDEMNISATION DU CHANTIER :

- Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15€ par chantier (durée : 3h00),

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à

Le

Signature du Maire

Signature du DGS

Signature du participant,

ou

ou

précédée de la mention

De l'Adjoint référent

du responsable du service

« Lu et approuvé »

Veillez cocher vos disponibilités :

	Le matin	L'après-midi
Juillet	<input type="checkbox"/> Du 10 au 13 juillet <input type="checkbox"/> Du 17 au 21 juillet <input type="checkbox"/> Du 24 au 28 juillet	<input type="checkbox"/> Du 10 au 13 juillet <input type="checkbox"/> Du 17 au 21 juillet <input type="checkbox"/> Du 24 au 28 juillet
Août	<input type="checkbox"/> Du 31 juillet au 4 août <input type="checkbox"/> Du 7 au 11 août <input type="checkbox"/> Du 14 au 18 août <input type="checkbox"/> Du 21 au 25 août	<input type="checkbox"/> Du 31 juillet au 4 août <input type="checkbox"/> Du 7 au 11 août <input type="checkbox"/> Du 14 au 18 août <input type="checkbox"/> Du 21 au 25 août

Demandes particulières liées aux dates :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Sélectionner les activités* qui vous intéressent le plus (*razer les mentions inutiles*) :

- Aide à l'organisation d'évènements (mise en place des équipements),
- Entretien des chemins, zones de loisirs, petit patrimoine communal,
- Nettoyage de la nature,
- Tonte des pelouses, entretien des massifs,
- Peinture bâtiments et en extérieur,
- Missions administratives tous services,
- Découverte de l'Ehpad,
- Rangement et préparation activités Centre de Loisirs,
- Tri et nettoyage des jeux et du mobilier aux écoles, aide au nettoyage des locaux.

*liste non exhaustive



Tout dossier ne remplissant pas les critères suivants sera rejeté.

Contact : Laetitia MOUREY / perisco@aigondigne.fr / 07 48 11 54 59

Date limite de retour du dossier par courriel : **dimanche 25 juin 2023**

Pour que le dossier soit retenu :

- Le jeune devra avoir 16 ou 17 ans à la date du chantier,
- Le dossier devra être complet et signé,
- Le RIB sera obligatoirement au nom du jeune participant,
- Les pièces contenues dans ce dossier seront retournées par mail à l'adresse perisco@aigondigne.fr sous forme de fichiers séparés et nommés en respectant la règle suivante : pas d'espace entre les mots, pas d'accent, pas de caractères spéciaux.

- NomPrenomFicheldidentification
- NomPrenomCharteEngagement
- NomPrenomAutorisationParentale
- RIBNomPrenom
- NomPrenomDocumentsDivers (pour tous les autres documents scannés et nommés séparément).

Une fois le dossier accepté, chaque jeune recevra sur sa boîte mail une invitation pour la réunion d'information et d'inscription aux chantiers.

Nous vous remercions par avance de nous aider ainsi dans l'organisation de ce dispositif.
Cordialement.